
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/III-01

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
EN MATIERE DE COLLEGES**

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2014 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986 à 2013**, ce sont :

- **60,16 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement (Annexe 1), et
- **112,55 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement (Annexe 2).

Dans le même temps, les effectifs ont augmenté de 1 322 élèves, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 10 199 à la dernière rentrée (Annexe 3).

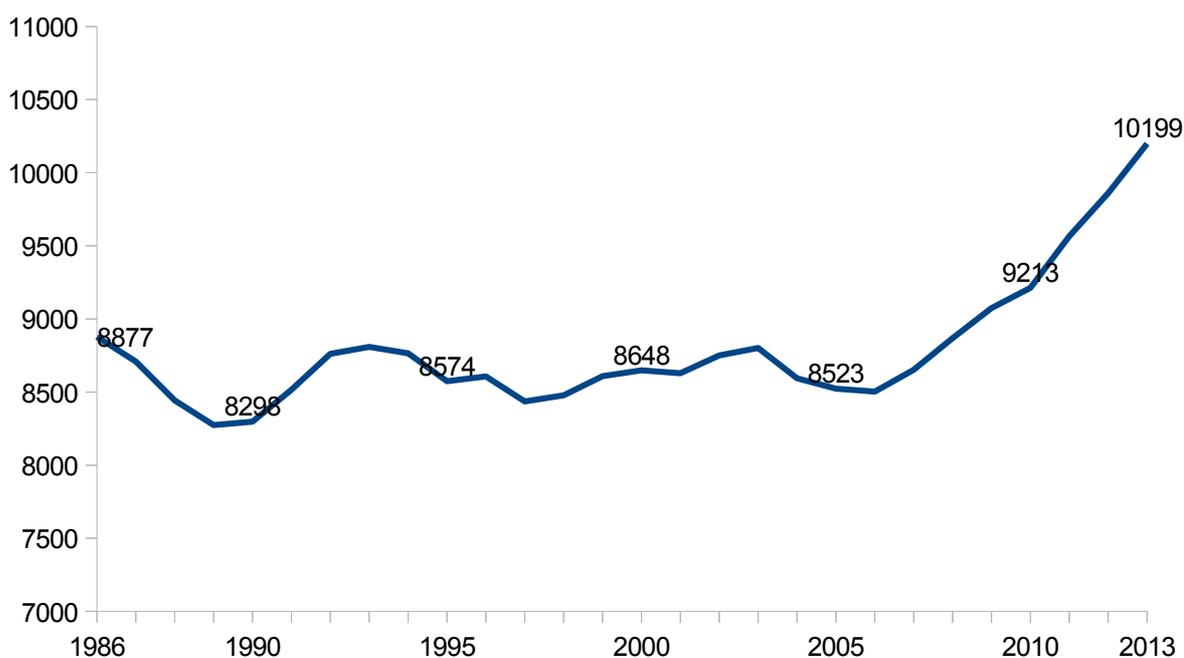
Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus pour les jeunes tarn-et-garonnais en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

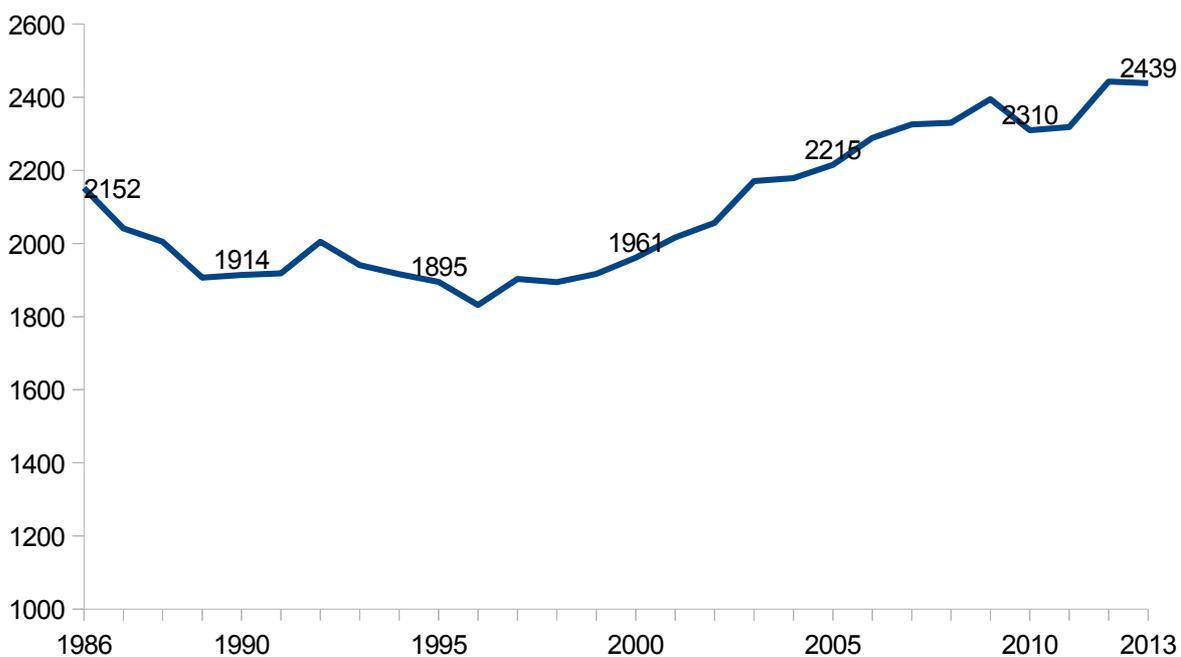
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

10 199 élèves sont recensés à la rentrée 2013 dans les collèges publics, soit **339 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2012 (+ 3,44 %) et **2 439** élèves pour les collèges privés, soit **4 de moins** par rapport à la rentrée précédente (- 0,16 %).

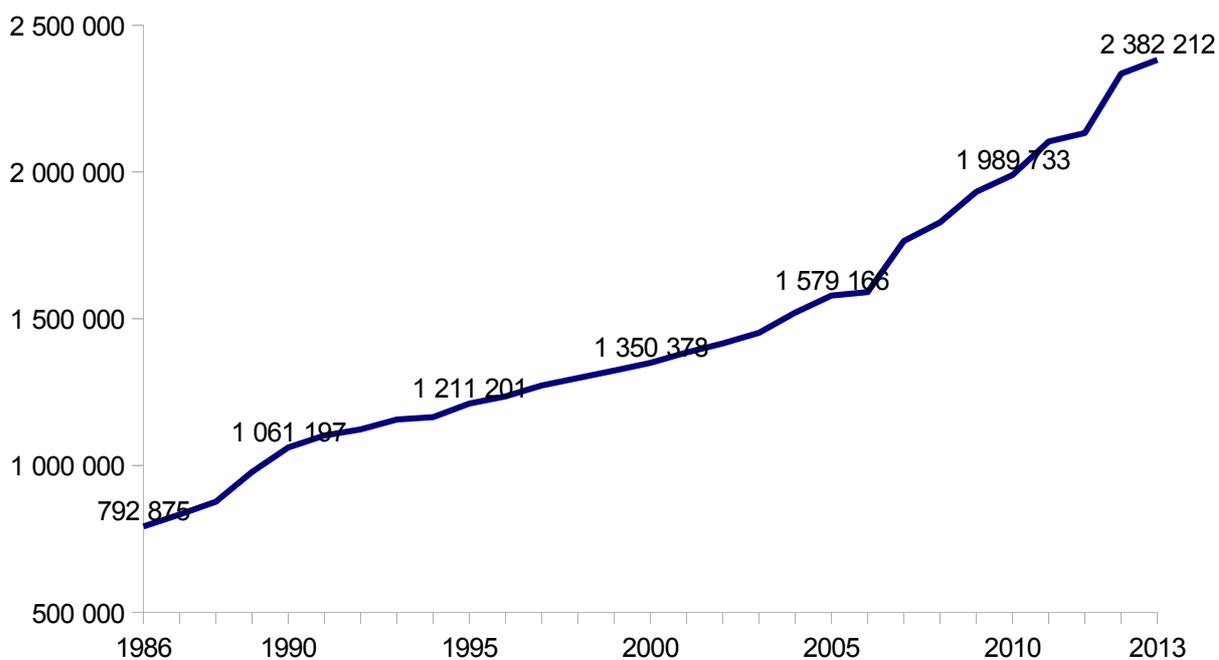
Évolution des effectifs des collèges publics



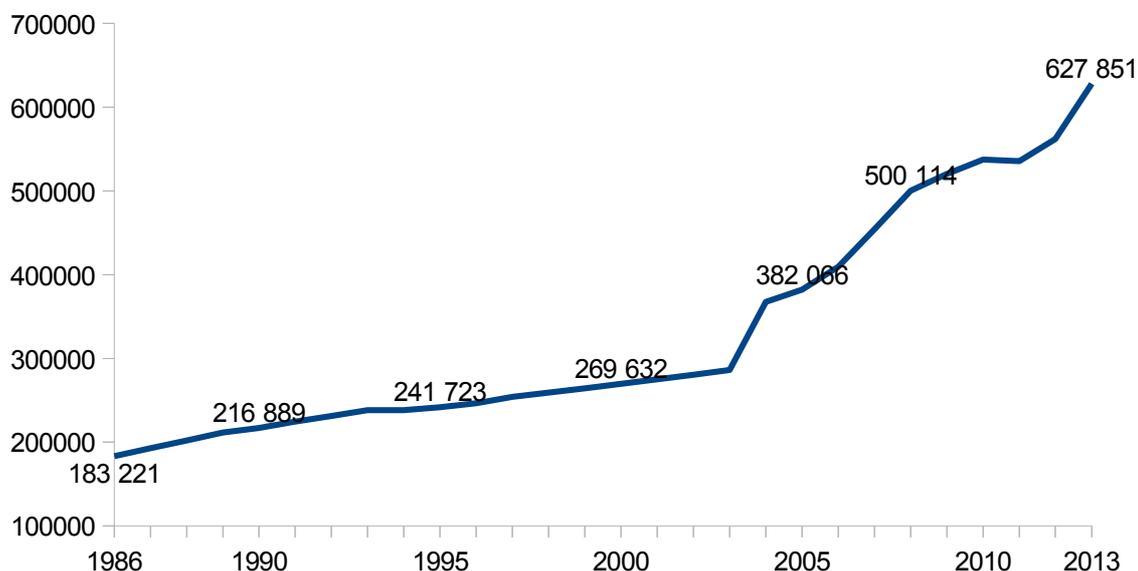
Evolution des effectifs des collèges privés



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics
(période de 1986-2013- en Euros)



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges privés
(période de 1986-2013- en Euros)



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **25,34 M €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un **plan de réparations, réhabilitations et restructurations** des établissements dans **2 cadres différents** :

- l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 11 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,
- l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

Concernant le programme prévisionnel d'investissement cette vaste opération, qui s'échelonne sur la période **2003-2012**, représente plus de **30 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges.

Aujourd'hui sur les **51 tranches** que compte ce programme :

- 38 sont terminées,
- 12 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixés : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

S'agissant de la restauration scolaire : chaque année, de plus en plus de collégiens déjeunent à la cantine : 8471 en 2012-2013, soit près de 83,60 % des collégiens.

La restauration scolaire relève de la responsabilité du Conseil Général. Nous avons donc mis en place des actions fortes au sein de chaque établissement pour veiller à la qualité des repas servis.

Depuis 2008, le Laboratoire Vétérinaire Départemental intervient pour la sécurité sanitaire dans les collèges en réalisant les analyses et le conseil en hygiène alimentaire, légionelle, eau potable et depuis la rentrée 2012, pour continuer sur cette dynamique, le laboratoire a élargi ses missions en intervenant sur l'équilibre alimentaire afin de respecter la réglementation : composition des menus, grammage, favoriser les fruits et légumes de saison...

A cet effet, tous les cuisiniers des collèges ont été formés. Cette année, un état des lieux de l'équilibre alimentaire des repas est effectué dans chaque collège. Le laboratoire vétérinaire départemental installe dans chaque établissement scolaire, un fichier informatique qui permet aux cuisiniers d'équilibrer les menus de manière autonome. Ainsi, les 15 collèges auront donc la possibilité de proposer des menus renouvelés et équilibrés.

Je vous invite maintenant à examiner les propositions budgétaires pour 2014.

I – FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement comprennent :

- 1- Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
- 2- Les actions partenariales facultatives,
- 3- L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
- 4- Des opérations spécifiques liées à des travaux.

1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

- Collèges publics

(*article 65511 - sous-fonction 221*).....**2 382 212 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2013-2014 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2013, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables dont vous trouverez le détail en Annexe 4.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **2 382 212 €**.

Vous pouvez consulter, en Annexe 5, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2013.

- Collèges privés – Dotation de fonctionnement « part matériel »

(*article 65512 - sous-fonction 221*)..... **626 823 €**

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement en matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Une dotation de fonctionnement, dite « **part matériel** », fondée sur la parité avec les dotations des collèges publics, est donc versée aux collèges privés par rapport au coût moyen d'un élève de collège public.

Pour 2014, le taux fixé pour la dotation « part matériel » s'élève à **257 €** par collégien, qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2013 (2 439), donne une enveloppe de **626 823 €**.

Par ailleurs, à la demande des responsables de l'enseignement catholique qui ont souhaité que cette enveloppe soit répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé afin de favoriser les « petits » établissements, les critères suivants seront appliqués pour 2014 :

- 303,9878 € pour les 80 premiers élèves,
- 243,1903 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **626 823 €** à l'intention des 7 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 6 de mon présent rapport.

Conformément à la convention, le mandatement des sommes dues aux collèges privés sera effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

- **Collèges privés – Dotation « part personnel »**
(*article 655124 – sous-fonction 221*) **665 847 €**

Avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une deuxième dotation, dite « **part personnel** » est transférée aux Départements et versée depuis 2007 aux collèges privés. Cette contribution, également fondée sur la parité, est calculée par rapport aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics assurées par le Département. Une compensation gelée, d'un montant de 485 000 €, est versée par l'Etat.

Conformément à la convention, le taux fixé pour 2014 s'élève à **273 €** par collégien qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2013 (2 439), donne une enveloppe de **665 847 €**.

Comme pour la dotation « part matériel », cette enveloppe sera répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé en appliquant les critères suivants :

- 322,9132 € pour les 80 premiers élèves,
- 258,3306 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **665 847 €** à l'intention des 7 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 7 de mon présent rapport.

Le mandatement des sommes dues au titre de cette dotation sera également effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

2. Actions partenariales des collèges

- **Actions partenariales des projets d'établissement des collèges**
(*article 655112 – sous-fonction 221*).....**110 940 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces **actions facultatives** ayant été arrêtée à 154 440 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2013 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **110 940 €**.

– **Sections et classes sportives**

<i>(article 655113 – sous-fonction 221) : fonctionnement.....</i>	34 355 €
<i>(article 6218 – sous-fonction 221) : professeurs.....</i>	9 925 €
<i>(article 6288 – sous-fonction 221) : prestataires extérieurs.....</i>	16 100 €

Compte tenu de la décision modificative n° 2 de 2013, il convient de procéder à la ratification des crédits de paiement correspondants :

- le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **34 355 €**,
- la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants (professeurs et prestataires extérieurs) pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **26 025 €**.

- **Dotations complémentaires**

<i>(article 655111 – sous-fonction 221).....</i>	76 000 €
<i>(article 655114 – sous-fonction 221).....</i>	15 000 €

Les collèges Manuel Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech bénéficient d'un service de transport afin d'acheminer leurs élèves vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **40 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **22 000 €** pour le collège Vercingétorix.

De plus, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **14 000 €**, il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

Enfin, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier soit **15 000 €**.

3. Entretien et petites réparations dans les collèges

- Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers

(*article 61522 – sous-fonction 221*).....50 000 €

(*article 61558 – sous-fonction 221*).....4 000 €

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2014 supérieures à **2 000 €**.

- Produits d'entretien EMOES

(*article 60631 – sous-fonction 221*).....2 500 €

- Fourniture de petit équipement

(*article 60632 – sous-fonction 221*).....3 500 €

- Entretien des terrains, parcs et jardins (*élagages, etc.*)

(*article 61521 – sous-fonction 221*).....4 000 €

4. Opérations spécifiques

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

- Locations mobilières et frais d'installation

(*article 6135 – sous-fonction 221*)..... 199 000 €

(*article 6188 – sous-fonction 221*).....5 000 €

Cette ligne budgétaire permet de financer la location de bâtiments démontables qui sont actuellement installés aux collèges Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean Lacaze à Grisolles, Jean Jacques Rousseau à Labastide-S-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise. De plus, quatre nouvelles structures seront installées au collège Olympe de Gouges à Montauban dans le cadre des travaux de restructuration de cet établissement.

Le montant estimatif de cette ligne budgétaire s'élève à **196 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Parfois, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des adaptations ou des réparations sont parfois nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **5 000 €**.

Ensuite, comme chaque année, un certain nombre de **crédits sont nécessaires pour lancer les appels d'offres liés aux programmes de travaux** : publicité, dossiers techniques, diagnostics préalables, etc.

- Etudes et recherches (<i>article 617 – sous-fonction 221</i>).....	500 €
- Frais d'honoraires (<i>article 6228 – sous-fonction 221</i>).....	5 000 €
- Annonces et insertions (<i>article 6231 – sous-fonction 221</i>).....	2 000 €
- Catalogues, imprimés et publications (<i>article 6236 – sous-fonction 221</i>).....	400 €

II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

Ces crédits, pour les nouvelles technologies, concernent l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics :

(<i>article 6156 – sous-fonction 221</i>).....	20 000 €
(<i>article 6568 – sous-fonction 221</i>).....	22 000 €

Depuis 2008, l'Assemblée départementale avait souhaité déployer l'Environnement Numérique de Travail dans tous les collèges publics. Je vous rappelle que lors de notre séance du 21 avril 2011 nous avons décidé de poursuivre la mise à disposition de l'ENT pour assurer sa continuité en partenariat avec le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), le Conseil Régional ainsi que les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique ».

Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT et nous continuerons sur la période 2015-2019.

Enfin, je vous rappelle que fin 2008, nous avons lancé, dans le cadre de la **1ère tranche du programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges**, une première vague d'intervention avec l'installation de 679 micro-ordinateurs fixes et de tous les équipements nécessaires à leur interconnexion en réseau et à internet. Ce premier déploiement visait à l'époque le ratio de **8 élèves par ordinateur**, en tenant compte des postes existants.

A terme, l'Assemblée Départementale avait souhaité remplacer l'ensemble des stations obsolètes pour atteindre **l'objectif d'un ordinateur pour six élèves**.

Ainsi, depuis décembre 2012, le Conseil Général met à disposition des collégiens **1 545 micro-ordinateurs** et 89 imprimantes, déployés et configurés par notre prestataire de service avec la participation des gestionnaires de réseau dans chaque établissement et avec la collaboration étroite de la Direction de l'Informatique.

Par ailleurs, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République **prévoit le transfert aux Conseils généraux et aux Conseils régionaux de l'équipement et de la maintenance informatique des établissements scolaires, sans transfert de moyens**.

Les départements deviennent ainsi responsables, pour les collèges, de l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

Nous intervenons déjà pour le financement de matériels à destination des élèves. Mais la loi va beaucoup plus loin car elle transfère la compétence informatique également en matière de réseaux, de matériels et logiciels à destination **des services de la communauté éducative**.

Un Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) doit se tenir prochainement pour préciser les modalités et le calendrier de ce transfert de compétence. Les conclusions de ce CAEN et les propositions pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétence vous seront présentées lors d'une prochaine décision modificative.

III – INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1^{er} ou d'un renouvellement,
4. Des frais divers liés aux opérations.

1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

⇒ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

⇒ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à **2 000 €**, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département
(*article 23122 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2014.....	5 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....	35 000 €
- au titre de l'AP 2013 : 30 000 €	
- au titre de l'AP 2014 : 5 000 €	

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :
Eclairage de la cour basse : **5 000 €**

b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département
(*article 231722 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2014.....	313 500 €
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :	
- BP 2014 : 213 500 €	
- BP 2015 : 100 000 €	
Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....	333 500 €
- au titre de l'AP 2013 : 120 000 €	
- au titre de l'AP 2014 : 213 500 €	

Collège Jean Jaurès à Montauban
Extension de l'éclairage du « bâtiment 82 » : **5 000 €**

Collège Ingres à Montauban
Mise en place d'un portillon : **2 500 €**

Collège François Mitterrand à Moissac
Réfection de la cour et création de plateaux sportifs : **300 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
Installation d'un éclairage extérieur : **6 000 €**

c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département

(article 231312 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme globale 2014.....**201 500 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2014..... **235 000 €**

- au titre de l'AP 2013 : 33 500 €

- au titre de l'AP 2014 : 201500 €

L'autorisation de programme globale 2014 de **201 500 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	94 500 €
➤ Annexe 8	
Programme annuel de travaux à thèmes :	98 000 €
➤ Annexe 9	
Interventions urgentes :	5 000 €
Etudes et travaux divers :	4 000 €

d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

(article 2317312 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme globale 2014..... **902 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2014 : 802 000 €

- BP 2015 : 100 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2014..... **884 000 €**

- au titre de l'AP 2013 : 82 000 €

- au titre de l'AP 2014 : 802 000 €

L'autorisation de programme globale 2014 de **902 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	159 000 €
➤ Annexe 10	
Programme annuel de travaux à thèmes :	715 000 €
➤ Annexe 11	
Interventions urgentes :	20 000 €
Etudes et travaux divers :	8 000 €

2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI (article 2382 – sous-fonction 221)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en Annexe 12.

A ce jour sur 51 opérations :

- 38 sont terminées,
- 12 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

➤ Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Les phases 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009 ont été réalisées.

S'agissant des deux dernières phases (intérieur du bâtiment externat et cour) le chantier est en cours de préparation. Les travaux vont démarrer mi-février pour une durée de 16 mois.

Au titre de 2014, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **30 171 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ Collège Flamens à Castelsarrasin

Les deux tranches programmées sont terminées.

➤ Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Alti).

La phase 2009-2010 correspond à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat. Ce dernier vient d'être réceptionné. Quant au bâtiment externat, les travaux débuteront courant février 2014.

➤ Collège Pierre Darasse à Caussade

Les six premières phases sont globalement terminées.

Concernant la deuxième partie de la phase 2008-2009 relative à la restructuration du rez-du-chaussée et du 1er étage du bâtiment internat et des ateliers, le démarrage des travaux est prévu au cours du deuxième semestre 2014.

Au titre de 2014, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **15 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

- de ratifier un crédit de paiement de **150 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2008.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI ont été réalisées.

➤ **Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre**

Les deux tranches programmées sont terminées.

➤ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Les quatre premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont achevées.

S'agissant du bâtiment demi-pension, l'appel d'offres mandataire vient d'être lancé. Les travaux devraient débuter au dernier trimestre 2014.

Au titre de 2014, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **270 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2011.

➤ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu.

S'agissant de la phase 2010-2011, relative à la restructuration du bâtiment segpa, la Semateg a été désignée en qualité de mandataire et l'architecte retenu est Monsieur LABORDERIE. Les travaux ont démarré début janvier pour une livraison à la prochaine rentrée.

Enfin, pour la dernière tranche relative à l'isolation des façades la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Semateg. Le dossier d'appel d'offres travaux élaboré par le Cabinet DANGAS-LAURENCE a été lancé. Les travaux commenceront cet été.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de **6 780 000 €** qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée en septembre 2009.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération a été livrée au 1er trimestre 2010.

Au titre de 2014, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **11 972 €** au titre de l'autorisation de programme de 2007.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté. A ce jour, quatre tranches sont achevées.

Concernant les trois dernières tranches, le mandataire a été désigné et l'architecte, Monsieur SALOMON vient de nous remettre l'avant-projet sommaire.

Au titre de 2014, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **300 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2010,

- de ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2011.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Un programme de travaux en six tranches a été prévu sur la période 2003-2012.

Les trois premières concernant l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

En ce qui concerne la restructuration des bâtiments externat et internat, les travaux ont commencé aux vacances de Toussaint 2012. La livraison des niveaux s'est effectuée de la façon suivante : R+3 au début de l'année 2013, le R+2 fin août 2013 et le R+1 début décembre 2013.

Le rez-de-jardin du bâtiment internat sera livré en février prochain.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les trois tranches programmées sont terminées.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose pour notre programme prévisionnel d'investissement la ratification d'un crédit de paiement global de **977 143 €** correspondant à :

* Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.....	30 171 €
* Collège Pierre Darasse à Caussade.....	165 000 €
* Collège du Pays de Serres à Lauzerte.....	270 000 €
* Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	500 000 €
* Collège Jean Jaurès à Montauban.....	11 972 €

b. Collège Jean Lacaze à Grisolles

L'Assemblée départementale a voté, lors de la décision modificative n° 1 de 2010, une autorisation de programme de 1 080 000 € TTC pour la restructuration des bâtiments demi-pension et Alti.

Le bâtiment Alti a été mis en service à la rentrée de septembre 2012 et le bâtiment demi-pension à la rentrée de septembre 2013.

De plus, un crédit de 200 000 € a été affecté pour la réfection de la cour du collège. Les travaux seront réalisés pendant les prochaines vacances avec les marchés à bon de commande des Services Techniques.

c. Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne

Face aux perspectives de croissance de nos effectifs collégiens, je vous rappelle que lors de la décision modificative n° 1 de 2012, nous avons décidé de construire un 18ème collège en Haute Qualité Environnementale -HQE- sur la commune de Verdun-Sur-Garonne.

Je vous propose de prévoir une **capacité d'accueil de 600 élèves** pour ce futur collège ce qui représente un coût prévisionnel de 16 millions d'euros (hors installations sportives).

L'appel d'offres pour la désignation du programmiste vient d'être lancé et, à l'occasion d'une prochaine session, je vous présenterai le Programme Technique de Construction.

En ce qui concerne le terrain, comme vous le savez je m'étais rendu en mai 2013 sur site afin de valider l'emplacement proposé par la commune. Lors de la séance du 18 décembre 2013, le conseil municipal a acté la cession à titre gratuit de la parcelle concernée (ZY15).

A cet effet, je propose d'augmenter l'autorisation de programme de 2012 de **8 000 €** pour les frais notariés avec l'inscription des crédits de paiement au 2313126 – sous fonction 221.

3. Équipements

a. Équipement mobilier

(article 21841 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2014..... **406 000 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2014 : 146 000 €

- BP 2015 : 260 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....**346 000 €**

- au titre de l'AP 2013 : 200 000 €

- au titre de l'AP 2014 : 146 000 €

L'autorisation de programme globale 2014 de **406 000 €** se décompose ainsi :

- 1^{er} équipement scolaire : 356 000 €

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement et des divers programmes annuels de travaux.

Au titre de 2014 seront concernés :

dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement :

– *Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne* : équipement dans le cadre de la restructuration du collège -3ème tranche : **100 000 €**

– *Collège Pierre Darasse à Caussade* : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment atelier segpa : **10 000 €**

– *Collège J. de Prades à Castelsarrasin* : aménagement du bâtiment externat -4ème tranche : **50 000 €**

- Collège du Pays de Serres à Lauzerte : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment demi-pension -3ème tranche : **50 000 €**
- Collège F. Mitterrand à Moissac : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment atelier segpa -3ème tranche : **20 000 €**
- Collège Olympe de Gouges à Montauban : équipement dans le cadre de la restructuration du collège -2ème tranche : **100 000 €**

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- Collège J.J. Rousseau à Labastide-St-Pierre : achat de tabourets pour une salle de sciences : **2 000 €**
- Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : renouvellement du mobilier de trois salles de classe -3ème tranche : **15 000 €**

opérations diverses :

- Collège O. de Gouges à Montauban : achat de 130 casiers élèves : **6 500 €**
- Collège Vercingétorix à Montech : achat de 50 casiers élèves : **2 500 €**
- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges. Il est précisé que la liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Education qui acquitte les factures correspondantes.

b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement
(*article 20431 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2014.....	15 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....	15 000 €

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.**

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

c. Équipements spécifiques

- Matériel et outillage technique (*article 2157 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2014.....**62 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2014 : 53 000 €
- BP 2015 : 9 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2014..... **53 000 €**

L'autorisation de programme globale 2014 de **62 000 €** se décompose ainsi :

matériel divers pour **35 000 €**

- *Collège P. Darasse à Caussade*: achat d'équipement pour la cuisine : **10 000 €**
- *Collège F. Mitterrand à Moissac*: achat de matériel dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement pour la mise aux normes du bâtiment segpa - 3ème tranche : **20 000 €**
- Imprévus : **5 000 €**

matériel de cuisine pour **27 000 €**

- *Collège Pierre Darasse à Caussade* : achat d'une sauteuse : **9 000 €**
- *Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise* : achat d'une sauteuse : **10 000 €**
- Imprévus : **8 000 €**

- Acquisition de matériel innovant (*article 21574 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2014..... **32 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....**32 000 €**

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'éducation (NTICE), nous avons prévu de doter les établissements de certains matériels (vidéo-projecteur, tableau blanc inter-actif...) sur le même principe que la politique du complément et renouvellement de l'équipement.

A cet effet, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **32 000 €** avec inscription des crédits de paiements en 2014.

4. Autres investissements

a. Frais d'études divers

(article 20316 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2014.....	1 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....	1 000 €

b. Frais d'insertion

(article 2033 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2014.....	14 000 €
-------------------------------------	-----------------

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2014 : 10 000 €
- BP 2015 : 4 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2014.....	10 000 €
--	-----------------

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2014.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la politique départementale suivante pour 2014 :

I – FONCTIONNEMENT

- *Collèges publics*

- Approuve la répartition ci-annexée entre les 17 collèges publics de la dotation de fonctionnement 2013-2014 d'un montant de 2 382 212 € revalorisée lors de la DM1 de 2013 en fonction des variables définies en annexe ;

- *Collège privés - dotation de fonctionnement : « Part matériel »*

- Approuve la répartition ci-annexé entre les 7 collèges privés sous contrat d'association de la dotation de fonctionnement 2013-2014, d'un montant de 626 823 € ;

- *Collège privés - dotation « part personnel »*

- Approuve la répartition ci annexée entre les 7 collèges privés d'une enveloppe globale de 665 847 € ;
- Précise que conformément à la convention, les sommes susvisées seront versées en deux fois (60 % au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet) ;

Actions partenariales des collèges

- *Actions partenariales des projets d'établissement des collèges*

- (Cf crédits ratifiés)

- *Sections et classes sportives*

- (Cf crédits ratifiés)

- *Dotations complémentaires*

- Accorde les subventions suivantes :

- . 40 000 € au collège Manuel Azaña à Montauban et 22 000 € au collège Vercingétorix à Montech pour acheminer les élèves vers les installations sportives ;

- . 14 000 € au collège François Mitterrand à Moissac pour des frais occasionnés par le différentiel repas et 15 000 € pour la participation aux frais d'assurance de l'ensemble immobilier ;

Entretien et petites réparations dans les collèges

- Approuve les enveloppes financières proposées pour un montant global de 64 000 € (cf crédits ratifiés) ;

Opérations spécifiques

- *Locations mobilières et frais d'installation*
- Approuve une enveloppe financière globale de 204 000 € (cf crédits ratifiés) ;
- *Appels d'offres liés aux programmes de travaux*
- Approuve une enveloppe globale de 7 900 € (cf crédits ratifiés) ;

II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

- Approuve une enveloppe financière globale de 42 000 € (cf crédits ratifiés) ;

III – INVESTISSEMENT

Travaux annuels

- *Travaux dans les cours des collèges propriété du Département*
- Autorisation de programme 2014..... 5 000 €
Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :
. éclairage de la cour basse
- *Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département*
- Autorisation de programme 2014..... 313 500 €
dont :
 - *Collège Jean Jaurès :*
. Extension de l'éclairage du « bâtiment 82 » : 5 000 €
 - *Collège Ingres à Montauban :* :
. Mise en place d'un portillon : 2 500 €
 - *Collège François Mitterrand à Moissac*
. Réfection de la cour de récréation de plateaux sportifs : 300 000 €

- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
 - . Installation d'un éclairage extérieur : 6 000 €

- Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département

- Autorisation de programme globale 2014201 500 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	94 500 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	98 000 €
Interventions urgentes :	5 000 €
Études et travaux divers :	4 000 €

- Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

- Autorisation de programme globale 2014.....902 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	159 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	715 000 €
Interventions urgentes :	20 000 €
Études et travaux divers :	8 000 €

Travaux pluriannuels dans les bâtiments

- Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI 2003-2012 (cf annexe 12)

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège dans le cadre du PPI 2003-2012 soit 51 opérations dont :

- . 38 terminées
- . 12 en cours
- . 1 reste à lancer

- Collège Jean Lacaze à Grisolles :

- Les travaux de la réfection de la cour du collège seront réalisés avec les marchés à bon de commande des services techniques pour un montant affecté de 200 000 € ;

- Construction d'un collège à Verdun sur Garonne :

- Décide de prévoir une capacité d'accueil de 600 élèves pour ce collège, soit un coût prévisionnel de 16 millions d'euros (hors installations sportives) ;

- Décide d'augmenter l'autorisation de programme 2012 de 8 000 € pour les frais notariés liés à la cession du terrain avec l'inscription des crédits de paiement au 231 3126 sous-fonction 221 ;

Équipements

a) Équipement mobilier

- Autorisation de programme 2014..... 406 000 €

dont :

- 1^{er} équipement scolaire..... 356 000 €

Dans le cadre du PPI :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne : 100 000 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade : 10 000 €
- Collège J.-de-Prades à Castelsarrasin : 50 000 €
- Collège du Pays de Serres à Lauzerte : 50 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac : 20 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban : 100 000 €

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- Collège J.J. Rousseau à Labastide-Saint-Pierre : 2 000 €
- Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : 15 000 €

opérations diverses :

- Collège Olympe de Gouges à Montauban : 6 500 €
- Collège Vercingétorix à Montech : 2 500 €

- Complément et renouvellement d'équipement mobilier 50 000 €

b) Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement

- Autorisation de programme 2014.....15 000 €

c) Équipements spécifiques

- Matériel et outillage technique

- Autorisation de programme 2014.....62 000 €

dont :

matériel divers 35 000 €

- Collège P. Darasse à Caussade : 10 000 €
- Collège F. Mitterrand à Moissac : 20 000 €
- Imprévus : 5 000 €

matériel de cuisine 27 000 €

- Collège P. Darasse à Caussade : 9 000 €
- Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : 10 000 €
- Imprévus : 8 000 €

- Acquisition de matériel innovant

– Autorisation de programme 2014..... 32 000 €

Autres investissements

Frais d'études divers

– Autorisation de programme 2014.....1 000 €

Frais d'insertion

– Autorisation de programme 2014.....14 000 €

IV – CRÉDITS DE PAIEMENT

– Ratifie les crédits de paiement suivants :

A – FONCTIONNEMENT

Article 60631 – sous-fonction 221

Produits d'entretien EMOES.....2 500 €

Article 60632 – sous-fonction 221

Fourniture de petit équipement.....3 500 €

Article 6135 – sous-fonction 221

Locations mobilières199 000 €

Article 61521 – sous-fonction 221

Entretien des terrains, parcs et jardins.....4 000 €

Article 61522 – sous-fonction 221	
Entretien et réparations de biens immobiliers.....	50 000 €
Article 61558 – sous-fonction 221	
Entretien et réparations de biens mobiliers	4 000 €
Article 6156 – sous-fonction 221	
Contrat de maintenance sur ENT.....	20 000 €
Article 617 – sous-fonction 221	
Études et recherches.....	500 €
Article 6188 – sous-fonction 221	
Autres frais divers.....	5 000 €
Article 6218 – sous-fonction 221	
Professeurs des sections et classes sportives des collèges.....	9 925 €
Article 6228 – sous-fonction 221	
Frais d'honoraires.....	5 000 €
Article 6231 – sous-fonction 221	
Annonces et insertions.....	2 000 €
Article 6236 – sous-fonction 221	
Catalogues, imprimés et publications.....	400 €
Article 6288 – sous-fonction 221	
Prestataires extérieurs des sections et classes sportives des collèges.....	16 100 €
Article 65511 – sous-fonction 221	
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	2 382 212 €
Article 655111 – sous-fonction 221	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	76 000 €
Article 655112 – sous-fonction 221	
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics	110 940 €
Article 655113 – sous-fonction 221	
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges	34 355 €
Article 655114 – sous-fonction 221	
Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac.....	15 000 €

Article 65512 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement « part matériel » des collèges privés 626 823 €

Article 655124 – sous-fonction 221
Dotation « part personnel » des collèges privés665 847 €

Article 6568 – sous-fonction 221
Participation Région ENT22 000 €

B – INVESTISSEMENT

Article 20316 – sous-fonction 221
Frais d'études divers 1 000 €
avec une autorisation de programme 2014 de 1 000 €

Article 2033 – sous-fonction 221
Frais d'insertion10 000 €
avec une autorisation de programme 2014 de 14 000 €

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses
d'équipement (fonds commun d'hébergement)15 000 €
avec une autorisation de programme 2014 de 15 000 €

Article 20432 – sous-fonction 221
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité5 990 €

Article 20433 – sous-fonction 221
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité43 179 €

Article 2157 – sous-fonction 221
Matériel et outillage technique..... 53 000 €
avec une autorisation de programme 2014 de 62 000 €

Article 21574 – sous-fonction 221
Acquisition de matériel innovant.....32 000 €
avec une autorisation de programme 2014 de 32 000 €

Article 21841 – sous-fonction 221
Dépenses d'équipement pour les collèges publics.....346 000 €
(1^{er} équipement scolaire et complément et renouvellement
de l'équipement)
avec une autorisation de programme 2014 de 406 000 €

Article 23122 – sous-fonction 221

Travaux dans les cours des collèges propriété du département..... **35 000 €**
avec une autorisation de programme 2014 de 5 000 €

Article 231312 – sous-fonction 221

Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété
du Département**235 000 €**
avec une autorisation de programme 2014 de 201 500 €

Article 2313126 – sous-fonction 221

Constructions neuves -collège de Verdun**8 000 €**

Article 231722 – sous-fonction 221

Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....**333 500 €**
avec une autorisation de programme 2014 de 313 500 €

Article 2317312 – sous-fonction 221

Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus
à disposition.....**884 000 €**
avec une autorisation de programme 2014 de 902 000 €

Article 2382 – sous-fonction 221

* Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012..... **977 143 €**
* Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse**45 000 €**
* Collège Vercingétorix à Montech**13 274 €**

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :

- se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – sous-fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement),

Article 231312, 2317312 et 61522– sous-fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction ;

- pour toute décision pouvant intervenir sur le dossier Environnement Numérique de Travail,
- pour les tarifs des repas dans les collèges,
- pour toutes décisions concernant les démarches et études du 18ème collège ;

- Autorise Monsieur le Président à :

- signer tous les actes relatifs au 18ème collège,
- signer les marchés propres à notre Collectivité relatifs à l'Environnement Numérique de Travail et permettre à la Région en qualité de « coordonnateur » de signer les marchés communs au groupement,
- signer des conventions relatives à l'Environnement Numérique de Travail,
- solliciter les subventions pour ce projet ENT auprès de l'Etat et de l'Europe et autoriser la Région à solliciter les subventions pour les marchés communs au groupement,
- signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,